

ARGAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude de Dangers
-------	---	---

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

ARGAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude de Dangers
-------	---	---

SOMMAIRE

1. LE PROJET	3
2. SYNTHÈSE DES DANGERS	4
2.1 ORGANISATION GÉNÉRALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ - INCHANGE	4
2.2 ANALYSE DE L'ACCIDENTOLOGIE (ACCIDENTS PASSÉS)	4
2.3 POTENTIELS DE DANGERS.....	5
2.4 QUANTIFICATION ET HIERARCHISATION DES SCÉNARIOS	5
2.4.1 Cellule 4 et 5 - 1510	6
2.4.2 Cellule 4 et 5 - 2662	8
2.4.3 Groupes électrogènes – palette hydrocarbures	11
2.4.4 Incendie de propagation	12
2.4.5 Stockage cuve GNR.....	15
2.5 ANALYSE DÉTAILLÉE DES RISQUES	16
2.5.1 Évaluation de la probabilité des phénomènes dangereux.....	16
2.5.2 Évaluation de la gravité des phénomènes dangereux	17
2.5.3 Évaluation de la cinétique des phénomènes dangereux.....	18
2.5.4 Synthèse de l'analyse des risques – Criticité.....	19
2.5.5 Conclusion	19
2.6 DISPERSION DES FUMÉES.....	20
2.7 POLLUTION ACCIDENTELLE DE L'AIR ET DE L'EAU	21
2.8 MOYENS DE SECOURS ET D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT - INCHANGE	23
2.9 PRINCIPAUX MOYENS DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION.....	23

ARGAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude de Dangers
-------	---	---

1. LE PROJET

Le présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter est établi dans le cadre d'une activité d'essais de groupes électrogènes au niveau de l'extension de la plateforme logistique de la société ARGAN à Meung-Sur-Loire.

Le site du bâtiment logistique se trouve dans Parc d'Activités Synergie Val de Loire sur la commune de Meung-sur-Loire située dans le département du Loiret en région Centre-Val de Loire.

Pour mémoire, un dossier de demande d'enregistrement a été réalisé en 2017 pour la création de l'entrepôt logistique de 18 000 m², divisé en 3 cellules. L'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du bâtiment a été délivré le 26 mars 2018.

Le site a ensuite fait l'objet d'un Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale en septembre 2020 pour étendre et poursuivre l'exploitation de sa plateforme logistique. Ce projet d'extension a été autorisé par l'Arrêté Préfectoral du Loiret du 05/01/2021.

Dans le cadre de l'accueil d'un futur locataire dans l'extension du site, la société ASTR'IN LOGISTIQUE, le propriétaire ARGAN souhaite autoriser la réalisation d'essais de groupes électrogènes en extérieur. Cette activité est soumise à autorisation au titre de la rubrique 2931 des ICPE. Le site est également nouvellement soumis à déclaration contrôlée au titre de la rubrique 4734, pour la présence de gazole non-routier, utilisé comme carburant pour les groupes électrogènes.

L'objet de ce présent Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale est donc l'activité d'essais de groupes électrogènes.

ARGAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude de Dangers
-------	--	--

2. SYNTHÈSE DES DANGERS

2.1 ORGANISATION GÉNÉRALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ - **INCHANGE**

Les dispositions générales organisationnelles (formation, maîtrise d'exploitation, gestion des situations d'urgence, gestion des retours d'expérience, plans de prévention pour les entreprises extérieures) seront prises par l'exploitant.

Les personnels seront formés à la sécurité.

Des plans de prévention ou permis feu seront réalisés lorsque cela est nécessaire.

Le site sera clôturé sur toute sa périphérie. Les alarmes de l'installation sprinkler seront placées sous télésurveillance. Un système anti-intrusion pourra être mise en œuvre sur demande du futur exploitant, le cas échéant, le système sera télésurveillé.

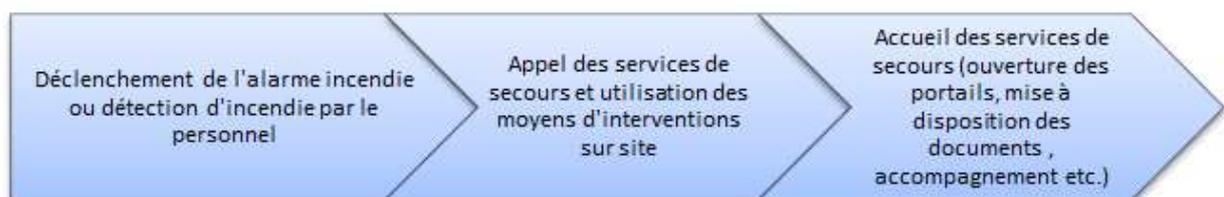
En dehors des horaires d'ouverture du site, du personnel d'astreinte sera désigné afin de prévenir et accueillir, si nécessaire, les services de secours et d'incendie.

Pendant les heures d'ouverture du site, la présence du personnel garantira une détection précoce et une intervention immédiate en cas de début d'incendie.

Pour faciliter les accès au site, il est prévu :

- L'accueil des secours : ouverture des portails, mise à disposition des documents importants (plan des stockages, position des éléments de sécurité...), accompagnement du personnel connaissant les installations ;
- deux accès au site afin de prévenir les éventuels problèmes de visibilité causés par les fumées (un accès Nord-Ouest et un accès Nord-Est) ;
- Le dégagement des voies d'accès au bâtiment et des voies périphériques.

Chaîne d'alerte :



2.2 ANALYSE DE L'ACCIDENTOLOGIE (ACCIDENTS PASSES)

Le principal risque concernant l'activité logistique est le risque incendie, lié à l'utilisation ou la mise en œuvre de produits combustibles et l'occurrence de points chauds.

Les causes de départ d'incendie peuvent être multiples et concernent notamment les imprudences (tel que mégot de cigarette) ou encore la malveillance.

Les conséquences à craindre d'un incendie sont liées à la génération de flux thermiques dans l'environnement du site, aux fumées d'incendie qui s'échappent dans l'atmosphère et aux eaux d'extinction utilisées par les pompiers pour éteindre le feu qui sont potentiellement polluées.

ARGAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude de Dangers
-------	--	--

Concernant les groupes électrogènes, il ressort de l'analyse des accidents survenus que leur origine est généralement une défaillance matérielle (surchauffe, défaut électrique, fuite).

2.3 POTENTIELS DE DANGERS

On distingue des potentiels de dangers :

- liés aux produits présents sur le site :
 - inflammation de produits combustibles ou de Gazole Non-Routier contenu dans les réservoirs des groupes électrogènes,
 - perte de confinement d'un produit liquide et épandage.
- Liés aux produits générés (hydrogène, eaux d'extinction, gaz d'échappement, etc.),
- liés aux installations connexes (utilités : chaudières, postes de charge de batteries...),
- liés à une perte d'utilité (électricité, gaz naturel, eau),
- liés à l'environnement (forte chaleur, gel, séisme, foudre, ...).

2.4 QUANTIFICATION ET HIERARCHISATION DES SCENARIOS

Les scénarios retenus à l'issue de l'analyse préliminaire des risques.

Résultats de la modélisation du scénario d'incendie d'une cellule de stockage (effets thermiques) :

Les distances maximales de flux thermique de 3, 5 et 8 kW/m² (correspondant respectivement aux effets irréversibles sur l'homme, aux effets létaux sur l'homme et aux effets létaux significatifs sur l'homme) sont reprises ci-dessous

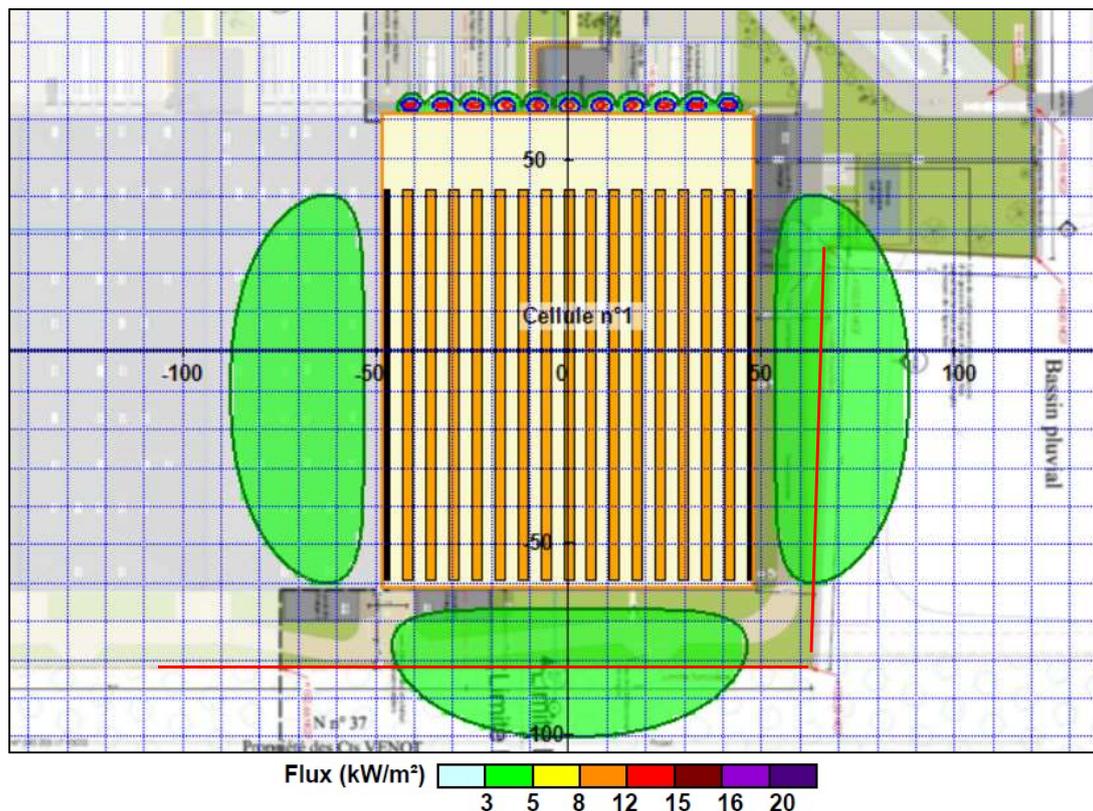
2.4.1 Cellule 4 et 5 - 1510

➤ Résultats (distances maximales)

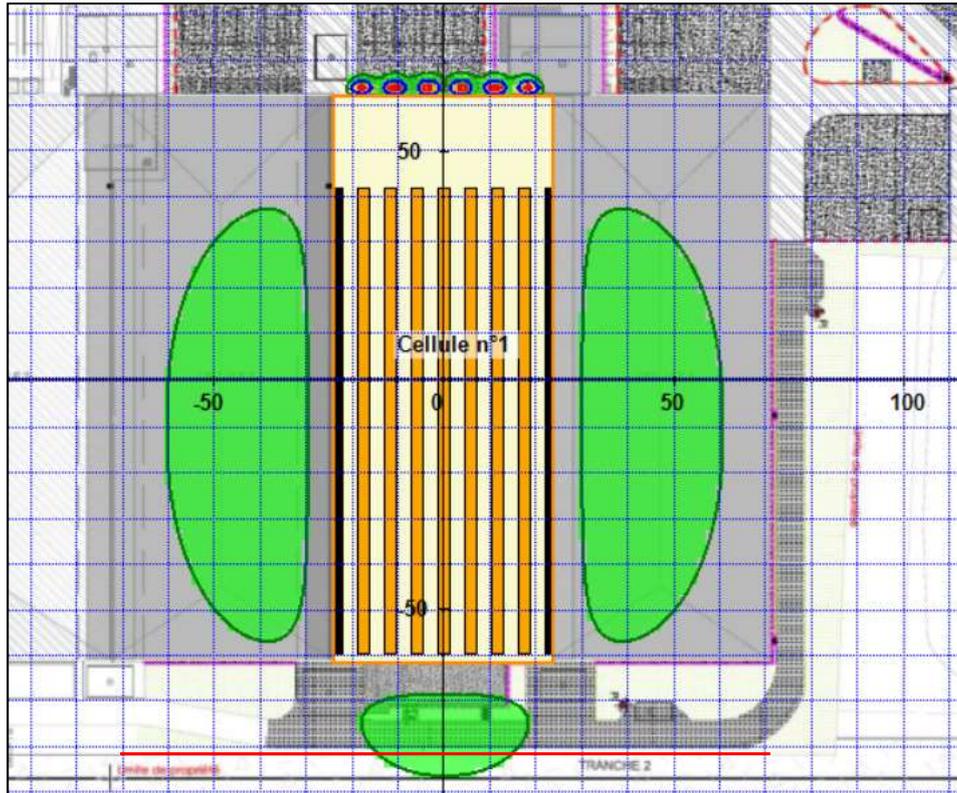
	DAE 2020 (12 000 m ²)			Projet Astr'In		
	8 kW/m ²	5 kW/m ²	3 kW/m ²	8 kW/m ²	5 kW/m ²	3 kW/m ²
Face Nord (quais)	Non atteint	< 5 m	< 5 m	Non atteint	< 5 m	< 5 m
Face Est	Non atteint	Non atteint	39 m	Non atteint	Non atteint	37 m
Face Sud (arrière)	Non atteint	Non atteint	39 m	Non atteint	Non atteint	24 m

➤ Graphique

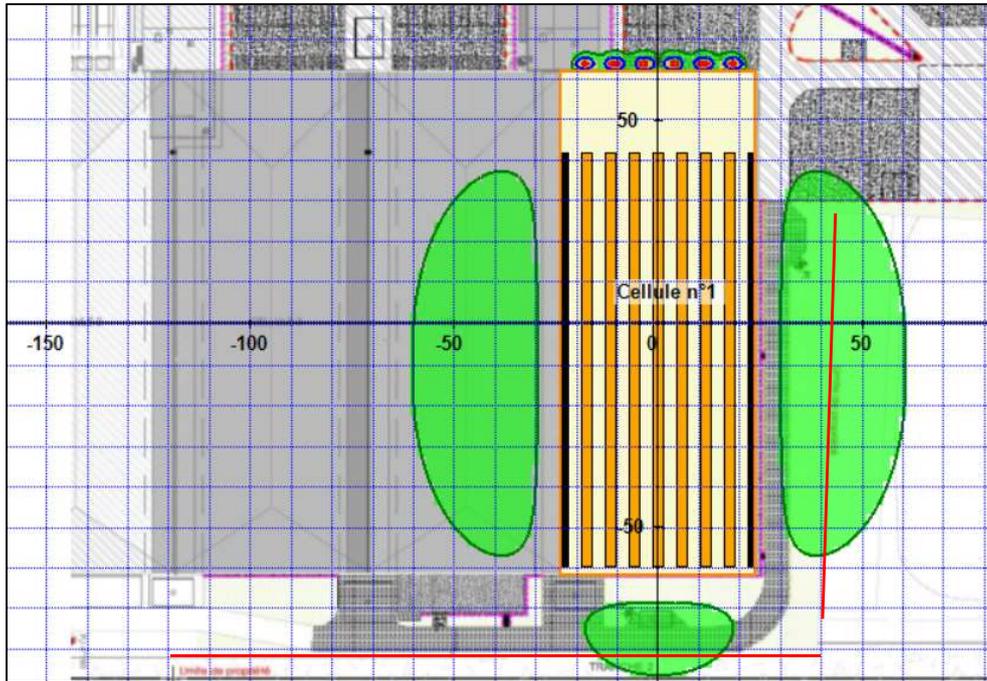
➤ **DAE 2020 – 12 000 m²**



Cellule 4



Cellule 5



➤ Conclusions

Absence de flux thermiques de 8 et 5 kW/m².

Le flux thermique de 3 kW/m² dépasse légèrement des limites au niveau des façades Sud et Est sans atteindre des immeubles de grande hauteur, des établissements recevant du public (ERP), des voies ferrées ouvertes au trafic de voyageurs, des voies d'eau ou bassins, exceptés les bassins de rétention ou d'infiltration d'eaux pluviales et de réserve d'eau incendie, et des voies routières à grande circulation.

Au niveau de la façade Sud, les flux thermiques de 3 kW/m² atteindront l'aire de stationnement d'un poteau incendie. Toutefois, les autres poteaux, seront maintenus hors des flux thermiques.

Pour la façade Est, les flux de 3 kW/m² atteignent un bassin de réserve d'eau incendie (réserve publique de la ZAC) mais n'atteignent pas les aires de stationnement pour les pompiers associées à cette réserve. Les aires de stationnement de la réserve interne ne sont également atteintes par aucun flux.

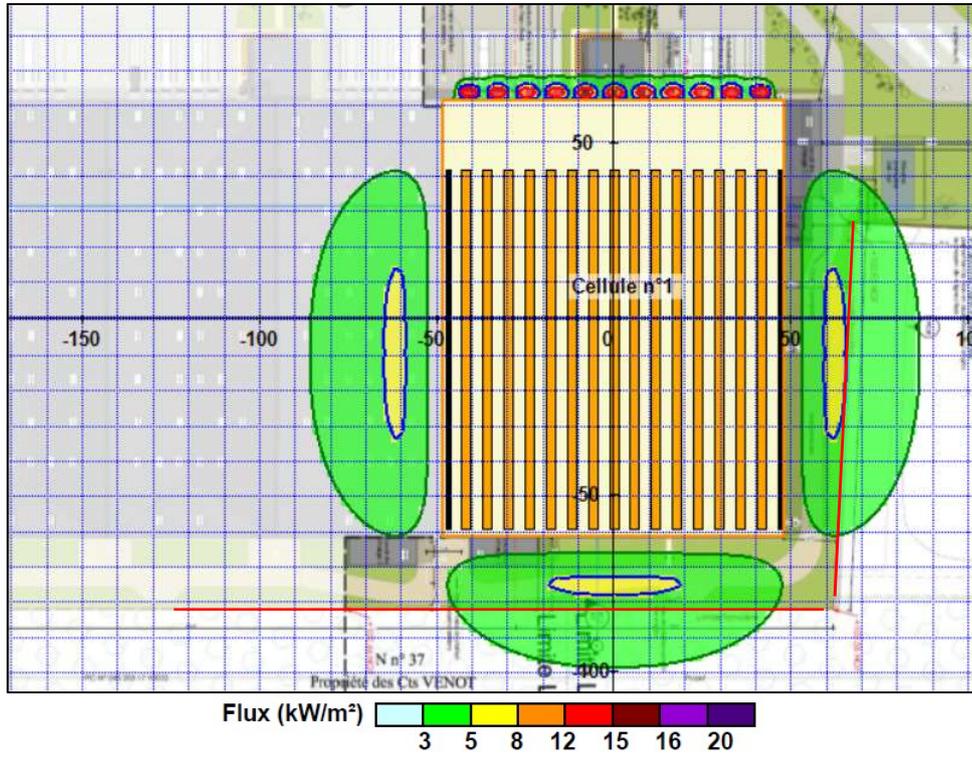
2.4.2 Cellule 4 et 5 - 2662

➤ Résultats (distances maximales)

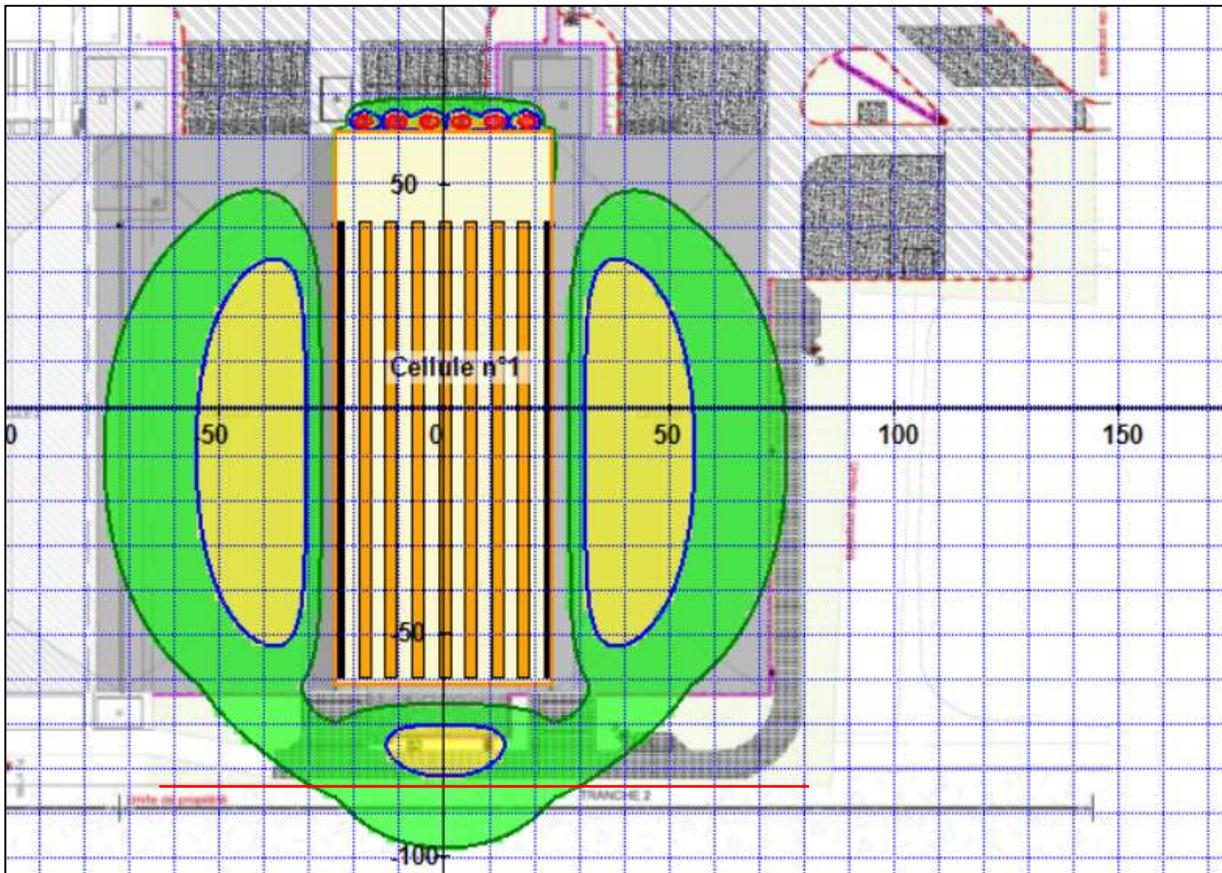
	DAE 2020 (12 000 m ²)			Projet Astr'In		
	8 kW/m ²	5 kW/m ²	3 kW/m ²	8 kW/m ²	5 kW/m ²	3 kW/m ²
Face Nord (quais)	Non atteint	< 5 m	< 5 m	Non atteint	< 5 m	< 5 m
Face Est	Non atteint	17 m	37 m	Non atteint	Non atteint	37 m
Face Sud (arrière)	Non atteint	17 m	37 m	Non atteint	21 m	36 m

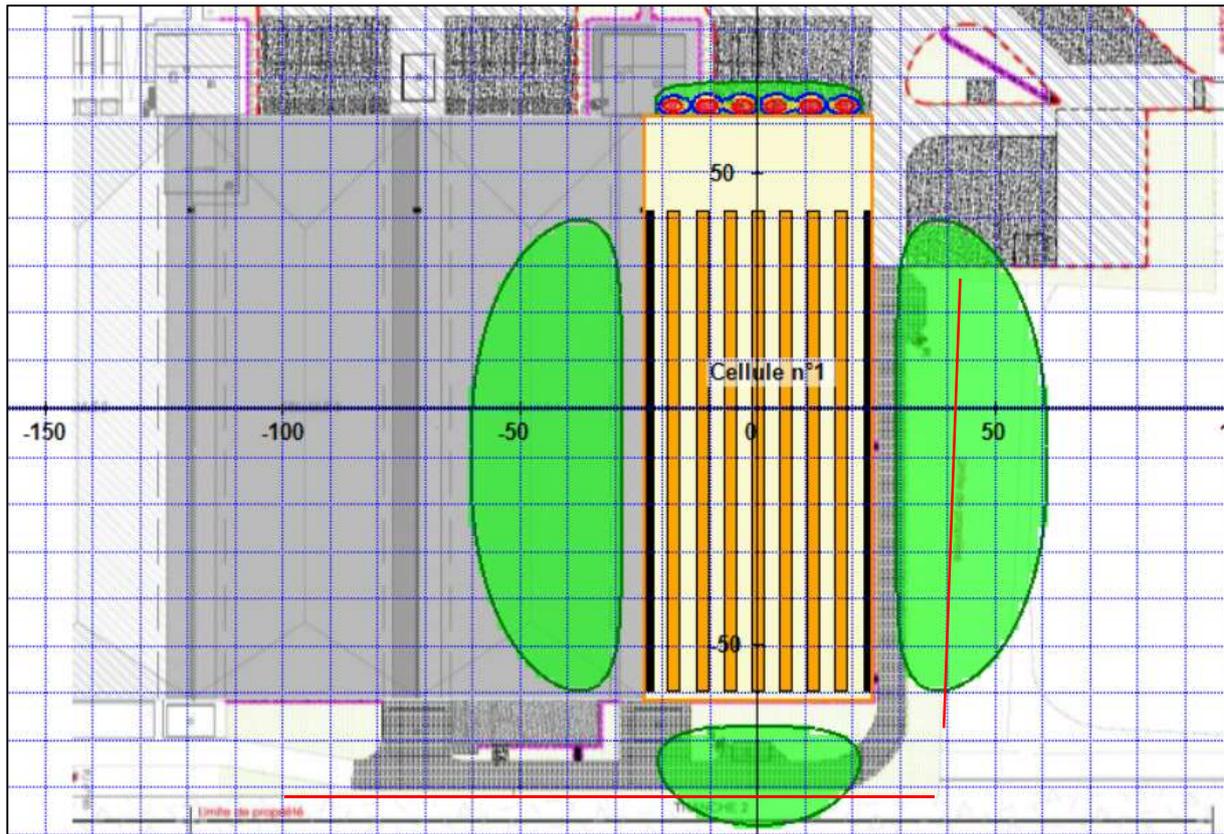
➤ Graphique

DAE 2020 – 12 000 m²



Cellule 4



Cellule 5**➤ Conclusions**

Les flux thermiques de 8 et 5 kW/m² restent confinés à l'intérieur des limites de propriété.

Le flux thermique de 3 kW/m² dépasse légèrement des limites au niveau des façades Sud et Est sans atteindre des immeubles de grande hauteur, des établissements recevant du public (ERP), des voies ferrées ouvertes au trafic de voyageurs, des voies d'eau ou bassins, exceptés les bassins de rétention ou d'infiltration d'eaux pluviales et de réserve d'eau incendie, et des voies routières à grande circulation.

Au niveau de la façade Sud, les flux thermiques de 3 kW/m² atteindront l'aire de stationnement d'un poteau incendie. Toutefois, les autres poteaux, seront maintenus hors des flux thermiques.

Pour la façade Est, les flux de 3 kW/m² atteignent un bassin de réserve d'eau incendie (réserve publique de la ZAC) mais n'atteignent pas les aires de stationnement pour les pompiers associées à cette réserve. Les aires de stationnement de la réserve interne ne sont également atteintes par aucun flux.

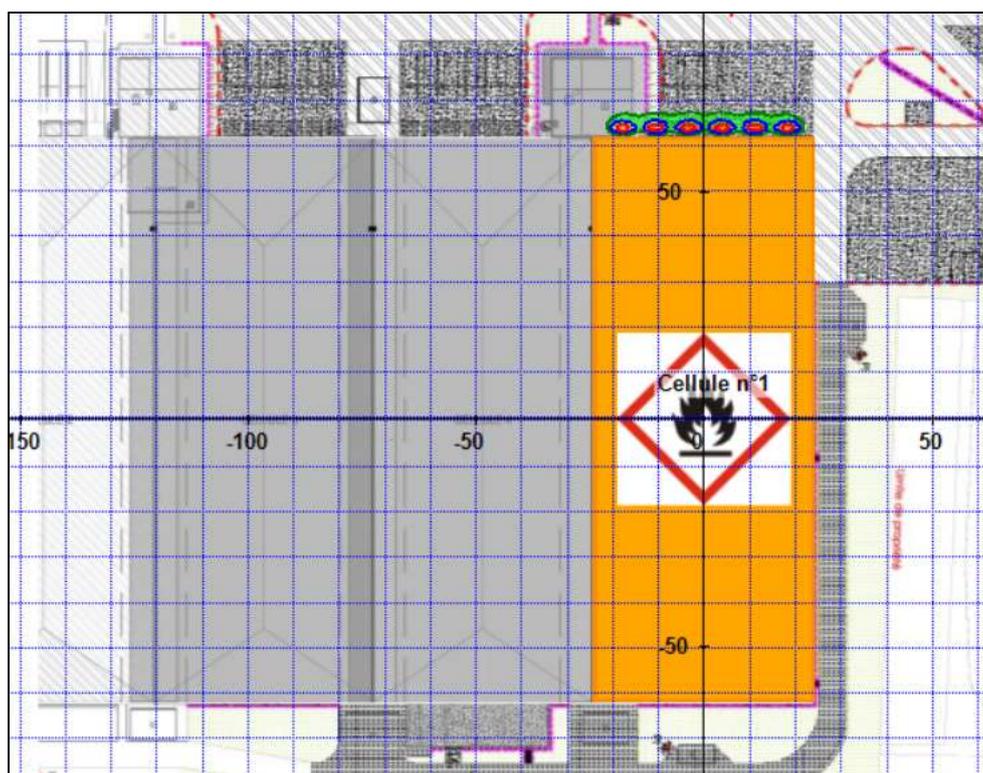
Des écrans thermiques ont notamment été mis en place sur les façades Sud et Est afin que les flux de 5 kW/m² ne sortent pas des limites de propriété. La hauteur de stockage en produits 2662-2663 est également limitée à 9 mètres pour la cellule 5.

2.4.3 Groupes électrogènes – palette hydrocarbures

➤ Résultats (distances maximales)

	Projet Astr'In		
	8 kW/m ²	5 kW/m ²	3 kW/m ²
Face Nord (quais)	Non atteint	< 5 m	< 5 m
Face Est	Non atteint	Non atteint	Non atteint
Face Sud (arrière)	Non atteint	Non atteint	Non atteint

➤ Graphique



➤ Conclusions

Absence de flux thermiques générés grâce à la présence d'écran thermique sur les façades.

ARGAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude de Dangers
-------	--	--

2.4.4 Incendie de propagation

Les résultats de calculs du précédent paragraphe montrent les cinétiques d'incendie suivantes :

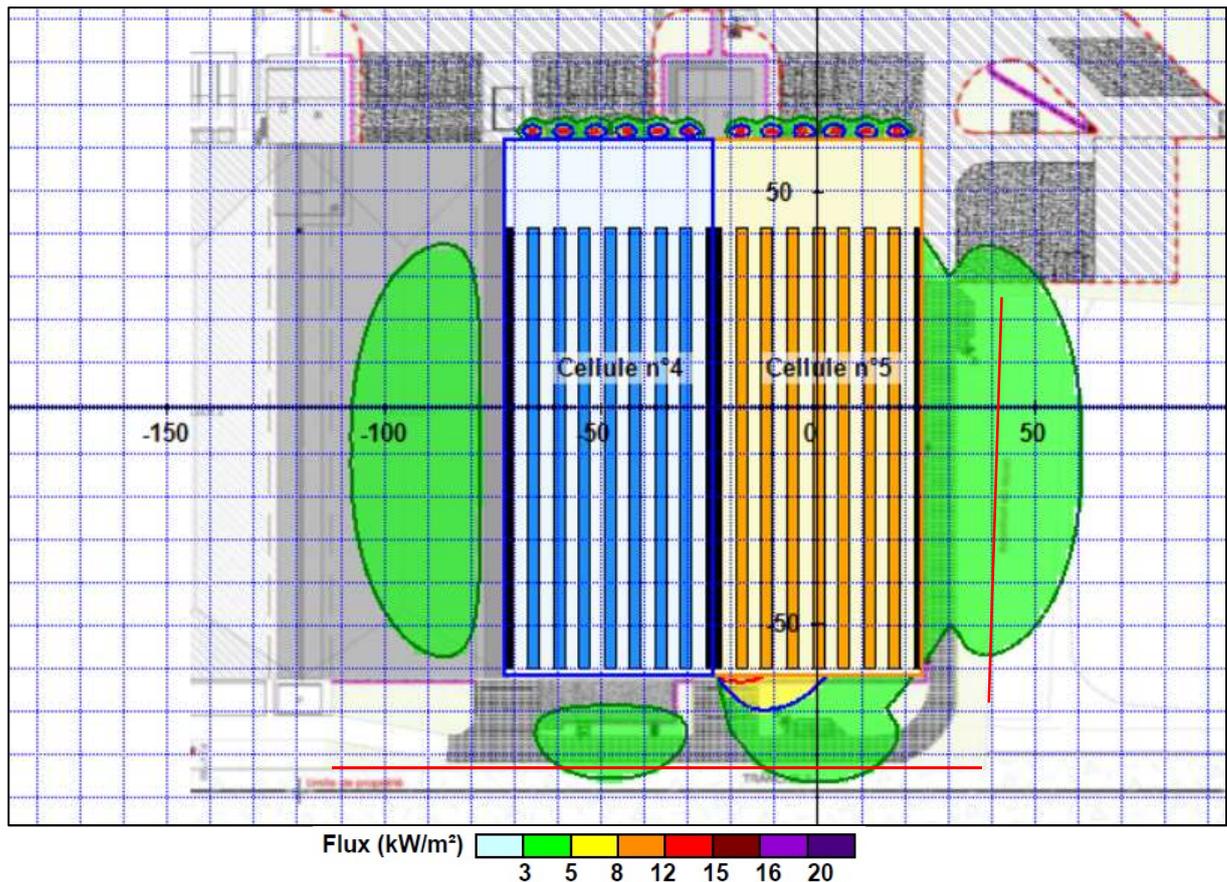
Typologie de stockage	Durée de l'incendie
1510	132 min
2662	100 min
Hydrocarbures	10 min

Le mur séparatif entre les cellules étant REI120 et la durée d'incendie étant inférieure à 2h pour un stockage 2662, il n'est pas envisagé de propagation car la cinétique d'incendie est inférieure au degré CF de la paroi séparative. En revanche, la durée d'incendie en 1510 (132 min) est supérieure, la propagation est donc modélisée ci-après.

2.4.4.1 Propagation 2 cellules

➤ Résultats (distances maximales)

	Projet Astr'In		
	8 kW/m ²	5 kW/m ²	3 kW/m ²
Face Nord (quais)	Non atteint	< 5 m	< 5 m
Face Est	Non atteint	Non atteint	37 m
Face Sud (arrière)	Non atteint	Non atteint	24 m

➤ Graphique➤ Conclusions

Les flux thermiques de 8 et 5 kW/m² restent confinés à l'intérieur des limites de propriété.

Le flux thermique de 3 kW/m² dépasse légèrement des limites au niveau des façades Sud et Est sans atteindre des immeubles de grande hauteur, des établissements recevant du public (ERP), des voies ferrées ouvertes au trafic de voyageurs, des voies d'eau ou bassins, exceptés les bassins de rétention ou d'infiltration d'eaux pluviales et de réserve d'eau incendie, et des voies routières à grande circulation.

Au niveau de la façade Sud, les flux thermiques de 3 kW/m² atteindront l'aire de stationnement d'un poteau incendie. Toutefois, les autres poteaux, seront maintenus hors des flux thermiques.

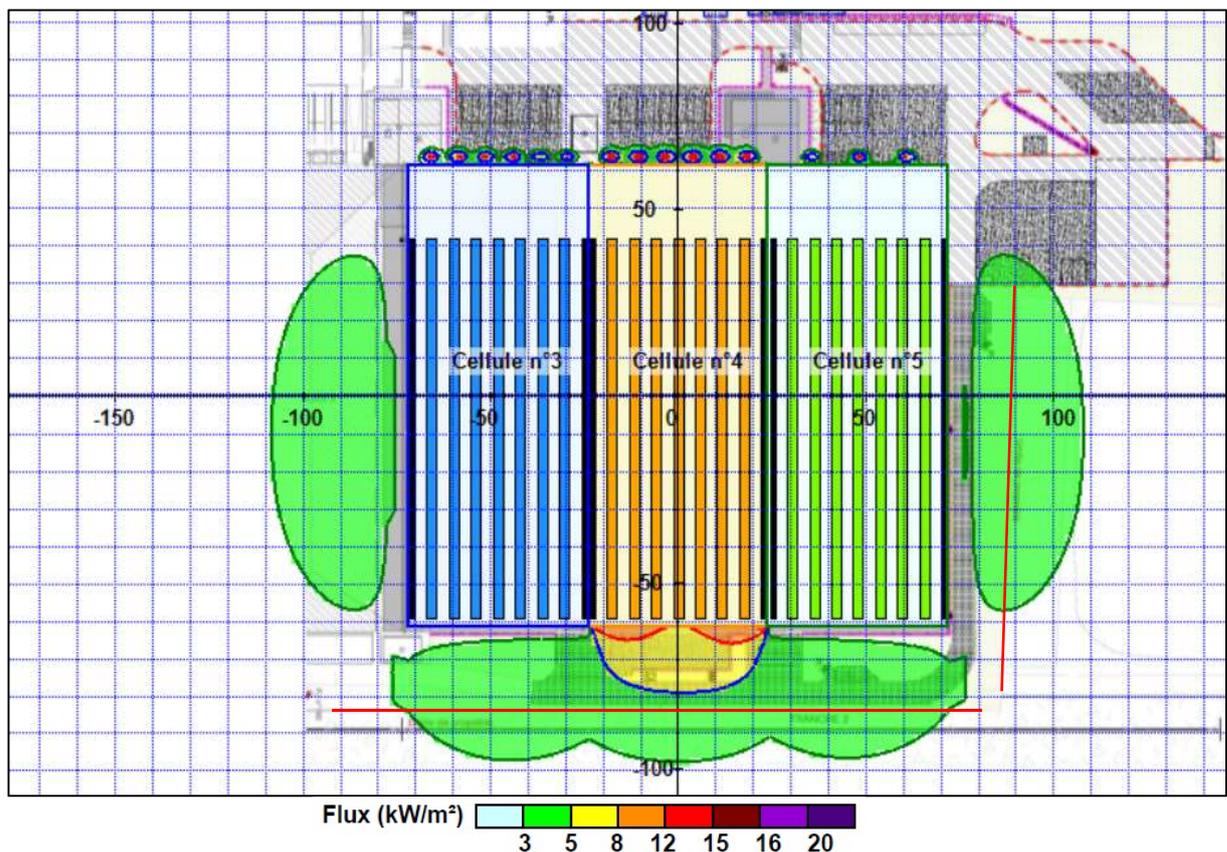
Pour la façade Est, les flux de 3 kW/m² atteignent un bassin de réserve d'eau incendie (réserve publique de la ZAC) mais n'atteignent pas les aires de stationnement pour les pompiers associées à cette réserve. Les aires de stationnement de la réserve interne ne sont également atteintes par aucun flux.

2.4.4.2 Propagation 3 cellules

➤ Résultats (distances maximales)

	Projet Astr'In		
	8 kW/m ²	5 kW/m ²	3 kW/m ²
Face Nord (quais)	Non atteint	< 5 m	< 5 m
Face Est	Non atteint	Non atteint	37 m
Face Sud (arrière)	Non atteint	Non atteint	24 m

➤ Graphique



➤ Conclusions

Les flux thermiques de 8 et 5 kW/m² restent confinés à l'intérieur des limites de propriété.

Le flux thermique de 3 kW/m² dépasse légèrement des limites au niveau des façades Sud et Est sans atteindre des immeubles de grande hauteur, des établissements recevant du public (ERP), des voies ferrées ouvertes au trafic de voyageurs, des voies d'eau ou bassins, exceptés les bassins de rétention ou d'infiltration d'eaux pluviales et de réserve d'eau incendie, et des voies routières à grande circulation.

ARGAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude de Dangers
-------	--	--

Au niveau de la façade Sud, les flux thermiques de 3 kW/m² atteindront l'aire de stationnement d'un poteau incendie. Toutefois, les autres poteaux, seront maintenus hors des flux thermiques.

Pour la façade Est, les flux de 3 kW/m² atteignent un bassin de réserve d'eau incendie (réserve publique de la ZAC) mais n'atteignent pas les aires de stationnement pour les pompiers associées à cette réserve. Les aires de stationnement de la réserve interne ne sont également atteintes par aucun flux.

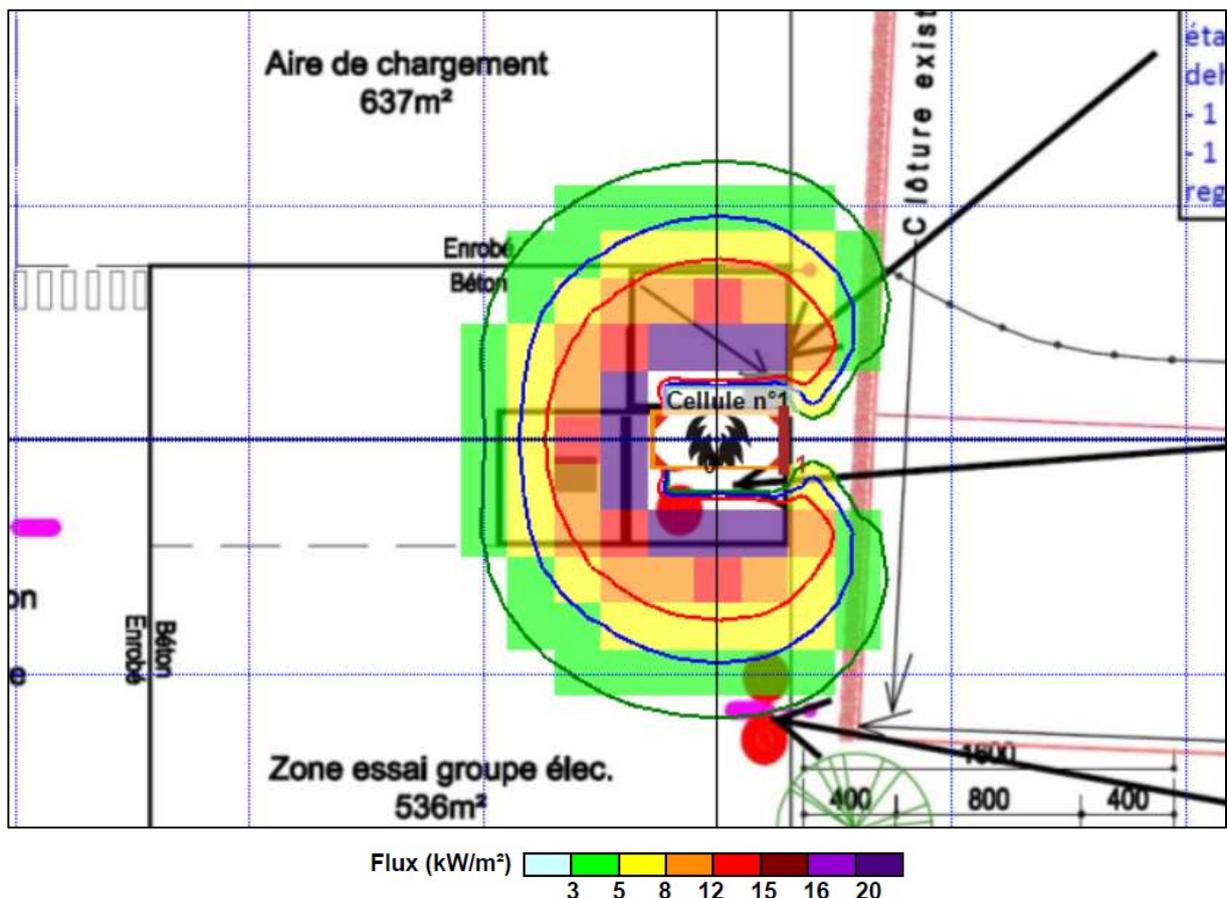
2.4.5 Stockage cuve GNR

Afin de prendre en compte la cuve de stockage GNR située à proximité du site et justifier que les flux thermiques sont maintenus grâce au mur REI120 de 3x3 mètres mis en place, une modélisation a été réalisée.

Hypothèses :

- Aire de rétention = dimension de la cuve de 5,5 mètres par 2,4 mètres ;
- Masse totale de liquide inflammable de 17 tonnes ;
- Présence d'un mur au Sud de 3 mètres par 3 mètres.

➤ Graphique



➤ Conclusions

Les flux thermiques restent confinés à l'intérieur des limites de propriété.

ARGAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude de Dangers
-------	--	--

2.5 ANALYSE DETAILLE DES RISQUES

Les installations ont fait l'objet d'une analyse des risques, de type cause – conséquence, qui a pour but d'identifier par rapport à une situation dangereuse donnée, les causes et la nature des accidents potentiels, ainsi que de présenter les mesures de prévention, de détection et de protection prises.

2.5.1 Evaluation de la probabilité des phénomènes dangereux

N° du PhD	Intitulé	Probabilité	Source	Classe de probabilité	Commentaires
PhD B1	Incendie généralisé dans une cellule de produits combustibles – Effets thermiques	S'est déjà produit dans ce secteur d'activité mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement sa probabilité	-	C	Approche qualitative
PhD B2	Incendie généralisé à plusieurs cellules voir à tout un entrepôt (stockage en racks ou en masse) – Effets thermiques	S'est déjà produit dans ce secteur d'activité mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement sa probabilité	-	E	Approche qualitative
PhD E1	Incendie de la cellule 5 de stockage de groupes électrogènes et de marchandises diverses	S'est déjà produit dans ce secteur d'activité mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement sa probabilité	-	C	Approche qualitative

ARGAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude de Dangers
-------	--	--

2.5.2 Evaluation de la gravité des phénomènes dangereux

N° du PhD	Intitulé	Nombre de personnes impactées			Gravité	Commentaires
		SEI	SPEL	SELS		
PhD B1	Incendie généralisé dans une cellule de produits combustibles – Effets thermiques	Au Sud, le flux atteint les terrains avoisinants. La surface maximum atteinte est de 50 m ² pour l'incendie de la cellule d'extension, soit 0,005 ha. → Moins de 1 personne impactée	-	-	Modérée	
PhD B2	Incendie généralisé à plusieurs cellules voir à tout un entrepôt (stockage en racks ou en masse) – Effets thermiques	Au Sud, le flux atteint les terrains avoisinants. La surface maximum atteinte est de 150 m ² pour l'incendie de la cellule d'extension, soit 0,015 ha. → Moins de 1 personne impactée	-	-	Modérée	
PhD E1	Incendie de la cellule 5 de stockage de groupes électrogènes et de marchandises diverses	Absence de flux thermiques hors du site	-	-	-	

ARGAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude de Dangers
-------	--	--

2.5.3 Evaluation de la cinétique des phénomènes dangereux

Le tableau suivant indique l'échelle de cinétique retenue pour chaque scénario.

N° du PhD	Intitulé	Cinétique
PhD B1	Incendie généralisé dans une cellule de produits combustibles – Effets thermiques	Rapide
PhD B2	Incendie généralisé à plusieurs cellules voir à tout un entrepôt (stockage en racks ou en masse) – Effets thermiques	Rapide
PhD E1	Incendie de la cellule 5 de stockage de groupes électrogènes et de marchandises diverses	Rapide

ARGAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude de Dangers
-------	--	--

2.5.4 Synthèse de l'analyse des risques – Criticité

La matrice MMR résultant de l'analyse des risques est la suivante :

Gravité	Probabilité (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
5. Désastreux					
4. Catastrophique					
3. Important					
2. Sérieux					
1. Modéré	B2		B1		

2.5.5 Conclusion

Les phénomènes se situent dans les cases vertes. Ces installations ont donc un niveau de risques « acceptable », au sens de la circulaire du 10 mai 2010. Ce niveau de risque repose sur la mise en place des mesures prévention et de protection (décrite dans le paragraphe 8.4) permettant de diminuer la probabilité ou la gravité des phénomènes dangereux.

Les phénomènes dangereux n'impactent pas les tiers à l'extérieur du site.

ARGAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude de Dangers
-------	--	--

2.6 DISPERSION DES FUMÉES

Toxicité :

A hauteur d'homme, quel que soit le scénario d'incendie (débutant ou généralisé) et quelles que soient les conditions météorologiques, les seuils des effets létaux et irréversibles équivalents des fumées ne sont pas atteints. Il n'y a donc pas de risque toxique.

A titre indicatif, à une altitude comprise entre 10 et 30 m (hauteur maximale de la cible correspondant à un immeuble de grande hauteur), les distances maximales des effets irréversibles et létaux sont de 130 m et 35 m. Ces distances sont obtenues pour l'incendie débutant.

Les tiers, y compris les plus proches (collège), ne sont donc pas exposés au risque toxique.

Visibilité :

A hauteur d'homme, les fumées n'auraient plus d'impact significatif sur la visibilité, par rapport à la situation sans fumées et par temps clair, en plein jour, sans brume, brouillard, au-delà d'environ 150 mètres de la zone en feu. En effet, à partir de 150 m du foyer de l'incendie, la distance de visibilité estimée devient supérieure à la distance de freinage d'un véhicule lancé à plus de 130 km/h (= 109 m).

La circulation sur l'autoroute A10, passant à environ 300 m au nord-ouest, ne devrait donc pas être significativement dégradée.

ARGAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude de Dangers
-------	--	--

2.7 POLLUTION ACCIDENTELLE DE L'AIR ET DE L'EAU

Le risque de pollution accidentelle de l'air est lié à un incendie en cas d'émission de fumées potentiellement toxiques.

La modélisation réalisée conclut qu'à hauteur d'homme, quel que soit le scénario d'incendie (débutant ou généralisé) et quelles que soient les conditions météorologiques, les seuils des effets létaux et irréversibles équivalents des fumées ne sont pas atteints. Il n'y a donc pas de risque toxique.

Le risque de pollution accidentelle de l'eau ou du sol est essentiellement lié aux eaux d'extinction en cas d'incendie. Les mesures compensatoires prévues permettront de confiner ces eaux à l'intérieur du site. Elles peuvent également être dues à un épandage de GNR lié à l'activité des groupes électrogènes.

Les mesures de prévention ou de protection qui seront prises sont récapitulées dans le tableau ci-après.

Evénement redouté	Evénement élémentaire	Mesures de prévention ou de protection
Epandage accidentel de produit	Fuite produit au niveau des zones de stockage	<ul style="list-style-type: none"> • Cuve fioul domestique sur rétention. • Groupes électrogènes capotés par un coffrage métallique et munis d'une rétention individuelle pour retenir le gazole des réservoirs en cas de fuite. Le sol de la cellule 5 sera par ailleurs étanche. • La cuve de stockage de GNR sera placée sur une aire bétonnée étanche, tout comme les réservoirs mobiles remplis de GNR. • L'aire extérieure d'essais de groupes électrogènes sera bétonnée et délimitée par un caniveau permettant de contenir les ruissellements des eaux de lavage susceptibles de contenir des résidus d'hydrocarbures. Les eaux seront dirigées vers un séparateur à hydrocarbures en amont du bassin de rétention.

ARGAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude de Dangers
-------	--	--

Evénement redouté	Evénement élémentaire	Mesures de prévention ou de protection
	Fuite produit lors d'une opération de dépotage ou de manutention	<ul style="list-style-type: none"> Le réseau d'eaux pluviales de voiries du site débouche sur un bassin de rétention étanche équipé d'un système en aval permettant d'obturer le réseau des eaux pluviales, et permettant ainsi de contenir une éventuelle pollution sur le site. Les aires de distribution de GNR et de maintenance (lavage, essais) sont bétonnées et étanches évitant toute pollution des sols/eaux. Les eaux de l'aire de distribution de GNR seront traitées par un séparateur à hydrocarbures avant rejet au bassin étanche du site. De plus, les eaux de lavage seront collectées et dirigées vers un débourbeur avant rejet vers le réseau d'eaux usées du site.
Eaux de ruissellement sur sols souillées (traces hydrocarbures, boues, ...)	-	Les voies de circulation seront imperméabilisées, limitant tout risque d'infiltration non maîtrisé dans le sol (eaux collectées dans réseau EP). Le réseau d'eaux pluviales de voiries du site débouchera sur un bassin étanche équipé en sortie d'un système permettant d'obturer manuellement ou automatiquement en cas d'incendie le réseau des eaux pluviales et permettant ainsi de contenir une éventuelle pollution au sein des réseaux. – inchangé
Eaux d'extinction incendie	-	En cas d'incendie, le bassin de rétention étanche servant aux eaux de voiries sera confiné via la fermeture de la vanne martelière asservie au sprinklage et servira de rétention des eaux d'incendie – inchangé

ARGAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude de Dangers
-------	--	--

2.8 MOYENS DE SECOURS ET D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT - INCHANGE

Le personnel disposera de consignes d'alerte et d'évacuation en cas d'incendie, affichées dans les locaux, à proximité des issues de secours.

Des extincteurs de différents types, adaptés aux risques, seront répartis dans les locaux et contrôlés annuellement.

Le site sera équipé d'une voie pompiers sur l'ensemble du périmètre du bâtiment. Des poteaux incendie interne seront implantés autour du bâtiment.

En cas de sinistre, les services de secours mettront en œuvre les moyens nécessaires pour lutter contre le sinistre, en faisant intervenir les casernes les plus proches et les plus appropriées à l'intervention (au vu des moyens humains et matériels).

2.9 PRINCIPAUX MOYENS DE PREVENTION ET D'INTERVENTION

Le risque principal sur ce site d'activités orientées vers la logistique est l'incendie, associé à une possible pollution de l'eau et de l'air.

Des moyens importants de prévention et de lutte contre l'incendie seront mis en place, notamment

- Mur séparatif coupe-feu REI120, hors ouverture, entre les cellules,
- Murs écran thermiques en façade lorsque nécessaire,
- Exutoires de désenfumage en toiture (fusible et à ouverture manuelle et automatique), avec création d'écrans de cantonnement délimitant des cantons de désenfumage de 1 650 m² maximum.
- Réseau d'aspersion automatique, de type ESFR en conformité avec les règles assureurs, avec alarme de déclenchement.
- Extincteurs & RIA pour attaque immédiate d'un départ de feu.
- Poteaux incendie privés.
- Voies d'accès largement dimensionnées avec accès pompiers sur les 4 façades du bâtiment.
- Obturation au niveau du réseau eaux pluviales du site, afin de pouvoir retenir sur le site les eaux d'incendie éventuellement polluées.